



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.22
5 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 4 AVRIL 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Du 22 au 25 mars 1995, il semble que 29 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 4 246.

ANNEXE

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(22-25 mars 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
4218	23 mars	09 h 29	09 h 33	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 bleu et blanc marqué d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4219	23 mars	10 h 25	10 h 27	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 bleu et blanc marqué d'une croix rouge atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Atterrissage Atterrissage
4220	23 mars	10 h 29	10 h 30	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 bleu et blanc marqué d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4221	23 mars	10 h 38	10 h 49	Des avions AWACS ont établi un contact radar, sans doute avec un hélicoptère, à 20 kilomètres au sud-est de Derventa; l'écho s'est évanoui à 15 kilomètres au nord-ouest de Zepce. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
4222	23 mars	12 h 36	12 h 39	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 bleu et blanc marqué d'une croix rouge atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Atterrissage Atterrissage
4223	23 mars	13 h 14	13 h 24	Des avions AWACS et la chasse de l'OTAN ont observé un hélicoptère à 50 kilomètres au nord-est de Knin dont ils ont perdu la trace à 35 kilomètres au sud-est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Haute Faible
4224	24 mars	08 h 48	09 h 58	Le personnel de la FORPRONU a repéré un écho, sans doute celui d'un hélicoptère, à 10 kilomètres au sud de Bijeljina; l'appareil a franchi la frontière de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et sa piste s'est évanouie à 55 kilomètres au sud de Belgrade. Ce vol non autorisé était parti d'une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Faible
4225	24 mars	12 h 20	12 h 30	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 bleu et blanc survolant Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord Basse Faible
4226	24 mars	14 h 15	15 h 42	La chasse de l'OTAN a établi un contact radar avec un appareil, sans doute un hélicoptère, qui survolait Gorni-Vakuf et dont la piste s'est évanouie à 5 kilomètres à l'ouest de Konjic. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud-est Moyenne Faible
4227	25 mars	11 h 05	11 h 50	Un vol d'évacuation sanitaire des Serbes de Bosnie qui avait été autorisé de Knin à Banja Luka est devenu une violation du fait qu'il avait accepté comme passager un homme dont le transport à Banja Luka n'avait pas été autorisé. En ne respectant pas les directives de l'ONU, ce vol d'un hélicoptère Mi-8 vert marqué d'une croix rouge s'est mis en contravention. Ce vol non autorisé était parti d'une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Basse/moyenne Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
4228	25 mars	13 h 27	13 h 32	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 bleu et blanc marqué d'une croix rouge décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4229	25 mars	14 h 12	15 h 04	Un vol d'évacuation sanitaire des Serbes de Bosnie qui avait été autorisé est devenu une violation lors de son retour de Banja Luka à Knin du fait qu'il avait accepté comme passagère une femme dont le transport n'avait pas été autorisé. En ne respectant pas les directives de l'ONU, ce vol s'est mis en contravention. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse/moyenne Faible
4230 à 4232	25 mars	15 h 58	16 h 04	Le personnel de la FORPRONU a observé trois hélicoptères Mi-17 blancs et bleus marqués d'une croix rouge décollant de Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4233 à 4235	25 mars	16 h 43	16 h 45	Le personnel de la FORPRONU a observé trois hélicoptères Mi-17 blancs et bleus marqués d'une croix rouge atterrissant à Zenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
4236 à 4238	25 mars	16 h 56	17 h 32	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec trois hélicoptères gris qui ont également été observés visuellement par la chasse de l'OTAN alors qu'ils évoluaient à 18 kilomètres au sud-est de Zenica (aux abords immédiats de Kakanj). Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Moyenne Faible
4239 et 4240	25 mars	17 h 54	17 h 56	Le personnel de la FORPRONU a observé deux appareils inconnus, sans doute des hélicoptères, volant dans une zone située à environ 10 kilomètres au nord de Srebrenica. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone située au nord d'une enclave contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud et nord Moyenne Faible
4241	25 mars	18 h 06	18 h 08	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère inconnu volant à environ 12 kilomètres au nord-ouest de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-ouest Moyenne/haute Faible/moyenne
4242 et 4243	25 mars	18 h 20	18 h 22	Le personnel de la FORPRONU a observé deux hélicoptères inconnus volant à environ 20 kilomètres au sud-ouest de Tuzla. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté, près de la ligne d'affrontement.	Nord Inconnue Faible
4244	25 mars	19 h 13	19 h 15	Le personnel de la FORPRONU a observé un appareil inconnu, sans doute un hélicoptère, volant à environ 12 kilomètres au nord-ouest de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Est Moyenne Faible/moyenne
4245	25 mars	19 h 30	19 h 32	Le personnel de la FORPRONU a observé un appareil inconnu, sans doute un hélicoptère, volant à environ 10 kilomètres au nord de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Moyenne Faible
4246	25 mars	20 h 10	20 h 14	Des avions AWACS et la chasse de l'OTAN ont établi un contact radar avec un appareil inconnu, sans doute un hélicoptère, volant d'un point situé à 20 kilomètres au sud de Tuzla à un point situé à 12 kilomètres au sud-est de cette ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Nord-est Moyenne Faible